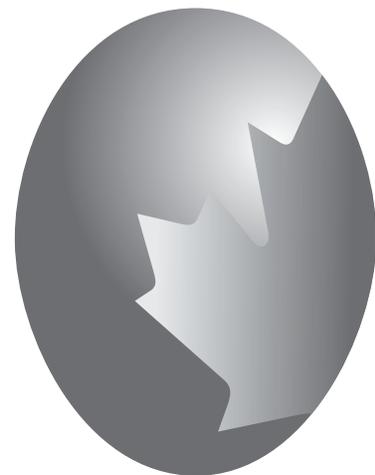


# **Les Producteurs d'oeufs d'incubation du Canada**

**Rapport annuel 2008**



Les Producteurs d'oeufs d'incubation du Canada  
21, rue Florence  
Ottawa, ON K2P 0W6  
Tél : (613) 232-3023  
Télécopieur : (613) 232-5241  
Courriel : [info@chep-poic.ca](mailto:info@chep-poic.ca)  
Site Web : <http://www.chep-poic.ca>

Message du Président .....	1
Rapport du Directeur général .....	3
L'Énoncé de Vision des POIC .....	7
Le Conseil d'administration 2008 de l'Office .....	7
Le marché canadien des oeufs d'incubation en bref.....	8
Surproduction et sous-production 2007.....	12
Rapport de l'Association canadienne des producteurs d'oeufs d'incubation de poulet à chair (ACPOIPC) .....	13
Rapport du Comité aviseur.....	15
Rapport du Comité de finances .....	16
Rapport du Comité de la recherche .....	17
Suppléants des POIC.....	18
Gérants provinciaux .....	18
Les permanents de l'Office .....	18
États financiers au 31 décembre 2008	





Une année parsemée à la fois d'inquiétudes et de bonnes nouvelles.

Bonjour, chers producteurs et productrices! C'est avec plaisir que je m'adresse à vous pour une deuxième année consécutive à titre de président de notre organisation.

Effectivement, 2008 a été une année d'inquiétudes et de bonnes nouvelles. Et c'est avec ces bonnes nouvelles que je vais commencer.

En début d'année, notre première source de bonnes nouvelles fût l'adhésion de la Saskatchewan à notre organisation. L'accord a été signé au mois de mars et entrera en vigueur le 13 avril. La deuxième source de bonnes nouvelles fut la réintégration de l'Alberta au sein des Producteurs d'œufs d'incubation du Canada, et ce, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Vous conviendrez avec moi que l'arrivée de deux autres provinces membres dans l'organisation est une excellente nouvelle. Aujourd'hui, notre office comprend six provinces, et il ne reste que deux provinces produisant des œufs d'incubation au Canada qui ne font pas partie des POIC, soit le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. Nous avons déjà eu des rencontres avec ces provinces et nous allons continuer à leur rendre visite afin de les convaincre de rejoindre notre organisation. Cela fera partie des priorités des POIC en 2009.

Alors, je tiens à remercier sincèrement la Saskatchewan et l'Alberta de faire partie des POIC et je leur souhaite la bienvenue dans « leur » organisation.

Sur une note plus sombre, parlons maintenant du dossier de l'OMC. Encore une fois, les pays membres ont tenté de conclure le cycle des négociations de Doha sur l'agriculture. En juillet dernier, les ministres de l'Agriculture de plusieurs pays membres ont presque conclu une entente et, par la suite, le directeur général de l'OMC, Pascal Lamy, a réitéré son désir d'arriver à un accord. Cependant, les pays avaient encore des positions trop éloignées les unes des autres pour signer les modalités.

Rappelons-nous que les pays membres de l'OMC tentent depuis déjà huit ans de parvenir à un accord. La question que je me pose est la suivante : pourquoi est-ce si difficile d'arriver à une entente sur les modalités? Est-ce que les ambitions des membres étaient démesurées au départ? Est-ce que le désir de réduire les droits de douane et l'ensemble des subventions de soutien aux producteurs agricoles était irréaliste? Le délai de mise en œuvre de toutes ces nouvelles mesures était-il trop serré?

Pour moi, uniquement le fait de poser ce genre de questions nous donne un élément de réponse. Je crois que les pays membres devraient revoir leurs objectifs initiaux, car il serait peut-être plus facile d'arriver à conclure une entente s'ils réduisaient leurs ambitions. Ou bien, serait-il carrément préférable de sortir l'agriculture du giron de l'OMC? Un pays peut-il, par des règles internationales, être empêché de produire ses propres denrées agricoles s'il le désire? Il est certain que cette idée ne plaira pas aux grands promoteurs de la « pensée libérale » de ce monde, mais qui sait, c'est peut-être la solution pour permettre à l'OMC de conclure une entente dans le cadre du cycle de Doha.

De concert avec nos collègues du GO5, nous allons continuer à suivre de près les négociations et à défendre notre système de gestion de l'offre, un système qui est avantageux pour toute notre industrie ainsi que pour les consommateurs.

Un autre dossier d'importance est celui de l'influenza aviaire (IA). À la suite de l'épisode de l'influenza aviaire de l'automne 2007 en Saskatchewan, le producteur en cause, insatisfait de l'indemnité qui lui a été offerte par l'ACIA, a intenté une poursuite afin de démontrer que la valeur marchande de ses oiseaux, établie par l'ACIA, est erronée. La cause sera entendue en début de 2009 et nous espérons que cette démarche se conclura par une reconnaissance du problème. Ainsi, l'ACIA sera obligée de changer ses critères de calcul pour arriver à une valeur marchande plus adéquate pour nos oiseaux. Donc, c'est un dossier à suivre!

Les démarches visant à finaliser notre entente fédérale-provinciale (EFP) sont presque terminées. L'entente sera envoyée aux signataires pour révision et lorsque cette étape sera franchie, nous pourrons procéder à sa signature. Il est important de mentionner que les producteurs de la Saskatchewan et de l'Alberta ont signalé leur intention de faire partie de cette entente, ce qui leur permettra de s'inscrire comme membres à part entière de l'EFP.

En conclusion, je voudrais remercier tous les administrateurs pour l'appui et la confiance qu'ils m'ont témoignés à titre de président des Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. C'est avec fierté que je représente les producteurs et les productrices à toutes les occasions qui me sont données.

Merci



Gyslain Loyer  
Président



Plusieurs événements importants, qui se sont produits en 2008, auront des répercussions positives sur les opérations des POIC et sur l'industrie des oeufs d'incubation du Canada. Mais un certain nombre d'enjeux d'envergure demeuraient aussi à l'avant-plan en 2008.

### **Adhésions**

Depuis plusieurs années, les POIC discutent avec les producteurs d'oeufs d'incubation de la Saskatchewan de leur adhésion à l'Office. En mars, lors de l'assemblée annuelle des POIC, la Saskatchewan a franchi une étape de plus en vue de devenir membre à part entière des POIC en signant une entente qui lui permet de participer pleinement au système national de gestion de l'offre pour les oeufs d'incubation et à l'office national.

Le contrat, entré en vigueur le 13 avril, permet à la Saskatchewan de participer pleinement à l'ensemble des programmes et activités des POIC. La Saskatchewan recevra de l'office national un quota, tout comme les provinces membres, et bénéficiera des règlements et politiques des POIC.

Après avoir quitté l'Office il y a près de quatre ans parce qu'il n'était pas d'accord avec la façon dont les POIC lui attribuait son quota de production, l'Alberta a aussi signé un contrat de services lors des réunions du conseil d'administration de l'Office de novembre qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

L'accord entre l'Alberta et les POIC comporte les mêmes dispositions que celui de la Saskatchewan et prévoit une méthode d'allocation qui a été acceptée par l'Alberta et les POIC. Les deux provinces bénéficieront également de l'ensemble des programmes de l'Office dont ceux de salubrité des aliments à la ferme et de santé des animaux.

Avec ces deux provinces, les POIC représentent désormais plus de 90 % de la production d'oeufs d'incubation de tout le Canada et les producteurs de toutes les provinces sauf celles du Canada atlantique.

Ces contrats constituent des étapes transitoires tant pour l'office de la Saskatchewan que pour celui de l'Alberta avant de devenir membres officiels des POIC et tous deux ont exprimé leur intention de signer le nouvel Accord fédéral-provincial (AFP) des POIC.

### **Proclamation des POIC**

Lors de leur réunion de juillet, les administrateurs des POIC ont convenu de modifier la Proclamation de l'Office pour permettre à la Fédération canadienne des couvoirs (FCC) de nommer l'un de ses membres comme administrateur suppléant. Ainsi, la FCC aura la même représentation au conseil d'administration que les autres membres provinciaux. La FCC pourra nommer un administrateur suppléant lorsque cette modification de la Proclamation aura été approuvée par les gouvernements fédéral et provinciaux.

La version finale du nouvel AFP des POIC a été terminée vers la fin de l'année et le conseiller juridique l'examinait pour s'assurer que le texte était complet et cohérent. Étant donné que les offices de producteurs de l'Alberta et de la Saskatchewan ont indiqué leur intention de signer le nouvel AFP, la version qui sera présentée à tous les offices provinciaux et gouvernements compte ces provinces au nombre des membres des POIC.

### **Surveillance de l'influenza aviaire (IA)**

Dans le cadre d'un programme de surveillance plus général des maladies à plusieurs niveaux, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a lancé son programme de surveillance de l'IA à la ferme au cours de l'automne. Elle a choisi au hasard des troupeaux de volailles dans tout le Canada afin de vérifier la présence du virus de l'IA. Le programme a été conçu pour voir quelle est la situation de l'IA dans les troupeaux de volailles au Canada.

Le programme de surveillance prévoyait l'échantillonnage de 800 troupeaux et s'attachait surtout aux oiseaux dont le cycle de vie est plus long, notamment les dindons, les poulets à griller et les pondeuses. À la fin de l'année, l'ACIA avait procédé aux prélèvements pour la plupart des troupeaux, dont 173 échantillons de troupeaux de pondeuses, et tous les résultats des analyses ont été négatifs.

Une fois l'échantillonnage terminé, les résultats seront communiqués à l'Office international des épizooties (OIE) et à nos partenaires commerciaux du monde entier.

La portée et la méthodologie du programme de surveillance seront examinées par l'ACIA en 2009, mais on a laissé entendre que l'ACIA aimerait procéder prochainement à des tests réguliers de dépistage de l'IA dans les troupeaux de reproducteurs de poulet à chair.

Les producteurs se sont généralement montrés coopératifs pour les prélèvements, mais se sont dits inquiets pour l'indemnisation prévue pour les cas où les troupeaux doivent être détruits.

### **Procédures normalisées d'exploitation**

Les procédures normalisées d'exploitation pour le nettoyage et la désinfection des bâtiments de reproducteurs de poulet à chair ont été mises au point. Ces procédures sont un amalgame de celles élaborées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et de celles qui ont été conçues pour les reproducteurs de poulet à chair. Tous les éléments essentiels des procédures de l'ACIA ont été incorporés dans les procédures normalisées d'exploitation pour les reproducteurs de poulet à chair.

Ces procédures visent à aider les producteurs en cas d'incident d'influenza aviaire dans leur exploitation. Le nettoyage et la désinfection des bâtiments représentent une opération précise et détaillée. On espère qu'en préparant à l'avance ces procédures, on enlèvera une partie du stress qui accompagne cette opération.

Fin octobre 2008, les procédures normalisées d'exploitation ont été envoyées à l'ACIA pour examen. Des modifications mineures ont été apportées à ces procédures selon les recommandations de l'ACIA. Lorsque nous aurons les résultats de l'examen final, nous enverrons les procédures aux offices provinciaux.

Il ne faut pas oublier que ces procédures doivent être adaptées aux conditions particulières de chaque ferme. On espère que ces modifications seront minimales, mais il est important que le producteur examine les procédures avec soin. Ces procédures de nettoyage et de désinfection recevront l'approbation finale après la première évaluation sur place des bâtiments infectés par l'unité de nettoyage et de désinfection de l'ACIA et par le producteur. Les problèmes seront discutés et le producteur devra ensuite présenter un plan ou une liste des choses qu'il compte faire pour satisfaire aux exigences.

### Indemnisation

Depuis que l'ACIA applique les nouveaux maximums d'indemnisation payables pour les troupeaux de reproducteurs de poulet à chair dont on ordonne la destruction, les POIC se sont efforcés de remédier aux problèmes des valeurs maximales prévues et de la méthode de calcul des coûts retenue pour obtenir les valeurs des reproducteurs de poulet à chair.

La nouvelle valeur maximale des reproducteurs de poulet à chair a été ramenée de 33 \$ à 24 \$ par oiseau. Cette baisse vient de ce que l'ACIA a décidé de définir la valeur marchande comme le coût de production de l'oiseau sans tenir compte de la valeur de l'œuf d'incubation ni des revenus auxquels peuvent donner lieu les reproducteurs de poulet à chair. Ce problème est devenu évident en 2007 lorsqu'un producteur d'œufs d'incubation de la Saskatchewan a reçu à peu près la moitié de ce qui nous semble être la juste valeur marchande pour les oiseaux dont l'ACIA a ordonné la destruction. La formule actuelle de l'ACIA ne permettra jamais à un producteur d'œufs d'incubation de récupérer tous ses frais ni son manque à gagner.

Le producteur de la Saskatchewan a interjeté appel auprès de la Cour fédérale pour les montants qu'il a perçus. Nous espérons que le juge annulera les versements d'indemnisation et ordonnera à l'ACIA de reconnaître la valeur marchande réelle des reproducteurs de poulet à chair.

### Programmes de gestion des risques de l'entreprise

Les POIC se sont aussi efforcés d'évaluer, avec les responsables d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), l'aide que pourraient recevoir les producteurs qui doivent détruire leurs troupeaux à cause d'une maladie dans le cadre des nouveaux programmes de gestion des risques de l'entreprise.

Ces programmes pourraient être utiles, mais ils présentent tous des lacunes. Par exemple, les producteurs contingentés ne peuvent pas participer au programme Agri-investissement qui offre une garantie aux producteurs des autres secteurs pour les 15 % supérieurs de leur manque à gagner. Les producteurs contingentés doivent subir des pertes d'au moins 30 % avant de pouvoir bénéficier d'un programme d'aide fédéral. Les POIC estiment qu'il ne devrait pas y avoir de différence entre les producteurs agricoles contingentés et ceux des secteurs non contingentés pour l'aide gouvernementale lorsque survient une épidémie. Nous poursuivrons nos efforts auprès du gouvernement afin de faire modifier cette règle d'admissibilité.

Le nouveau programme Agri-relance d'AAC a été conçu pour aider les producteurs qui sont frappés par une catastrophe naturelle et les responsables d'AAC ont indiqué que les épidémies d'IA, même lorsqu'elles surviennent dans un seul élevage, peuvent bénéficier de ce programme qui vise à couvrir les frais et les pertes non pris en compte dans les autres programmes de gestion des risques de l'entreprise et AAC a cité les frais de nettoyage et de désinfection comme exemple de coûts qui peuvent relever du programme Agri-relance. Cependant, ce programme est très ponctuel de nature et ce sont les ministères fédéral et provinciaux de l'Agriculture qui décideront qu'un incident constitue ou non une catastrophe. Seul le temps nous dira si ce programme répond aux besoins des producteurs.

## OMC

Les négociations de l'OMC sont restées, comme d'habitude, la grande priorité pour les POIC au cours de l'année. Avec les autres offices nationaux de gestion de l'offre, les POIC ont travaillé sans relâche tout au long de l'année, à l'échelle nationale et internationale, pour défendre les intérêts de la gestion de l'offre et s'assurer qu'un éventuel accord commercial de l'OMC n'ait pas de conséquences négatives pour les producteurs.

À la fin de l'année, le président des négociations commerciales sur l'agriculture à l'OMC a proposé un ensemble de modalités qui aurait des répercussions négatives sur la gestion de l'offre en augmentant l'accès aux marchés et en réduisant la protection des tarifs hors-contingent. Le gouvernement canadien a rejeté le texte relatif à la gestion de l'offre et continue à faire valoir sa position équilibrée sur le commerce qui ne prévoit ni réduction des tarifs hors-contingent ni augmentation de l'accès aux marchés pour les produits contingentés. Le gouvernement a en outre confirmé sa position et son soutien de la gestion de l'offre dans le discours du Trône de novembre.

Il n'y a pas eu entente cette année à l'OMC sur les modalités, mais on s'efforcera à nouveau en 2009 de parvenir à un accord. En attendant, nous continuerons à collaborer avec le gouvernement canadien pour défendre et faire valoir à l'OMC sa position équilibrée sur le commerce.

## Nouveaux bureaux

Après avoir passé dix ans dans les mêmes locaux et avoir souffert d'un manque d'espace et d'un cadre de travail pas vraiment idéal, les POIC, avec la Fédération canadienne de l'agriculture, les Producteurs d'oeufs du Canada et les Producteurs laitiers du Canada, ont acheté un bâtiment et ont emménagé dans des locaux réagencés en août 2008.

Le nouvel édifice, situé à la limite du centre-ville, représente une nette amélioration par rapport à l'ancien immeuble et offre un milieu de travail fonctionnel et des installations modernes pour les réunions de travail. Les POIC ont aussi pu obtenir les superficies supplémentaires dont ils avaient tant besoin pour pouvoir fonctionner avec efficacité.

Salutations distinguées,



Errol Halkai  
Directeur général, POIC



« Offrir à l'industrie canadienne du poulet des oeufs d'incubation qui répondent aux attentes ou les dépassent en matière de salubrité, de qualité, de pratiques d'élevage et de gestion de l'environnement. Un engagement à produire des oeufs d'incubation qui répondent aux besoins du marché canadien tout en assurant un revenu équitable à ses membres de même qu'une croissance stable, continue et rentable pour tous les intervenants. »

**Le Conseil d'administration 2008 de l'Office**

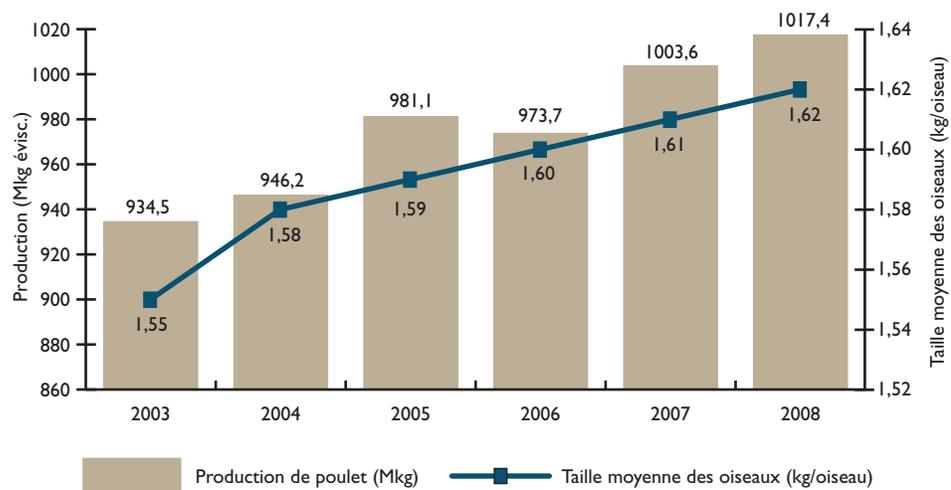


de gauche à droite : Roy White, Saskatchewan; Chris den Hertog, Colombie-Britannique; Gyslain Loyer, Président, Québec; Jack Greydanus, Vice-président, Ontario; Tom Fleming, Représentant de la FCC; Bernie Friesen, Manitoba

Fin 2008, l'industrie des oeufs d'incubation a connu un affaiblissement et une incertitude croissante du marché avec l'apparition de la crise financière mondiale. En réaction, les POIC se sont empressés de réduire les allocations finales en juillet vu l'importante diminution des allocations de production de poulet prévue pour la fin de l'année.

En 2008, la production canadienne de viande de poulet s'est élevée à 1 017,4 Mkg (évisc.), en hausse de 1,4 % par rapport à 2007, alors que le nombre d'oiseaux abattus n'a progressé que de 0,4 %. Les POIC avaient estimé au départ que la production de poulet 2008 serait de 1 002 Mkg seulement et, après avoir évalué l'état du marché tout au long de l'année, ont fixé les allocations finales 2008 en tablant sur une production de poulet de 1 019,2 Mkg, soit 1,8 Mkg de plus que la production réelle de l'année. Cette différence est due en grande partie à une réduction plus importante que prévu de l'allocation de production de poulet au cours des deux derniers mois de l'année.

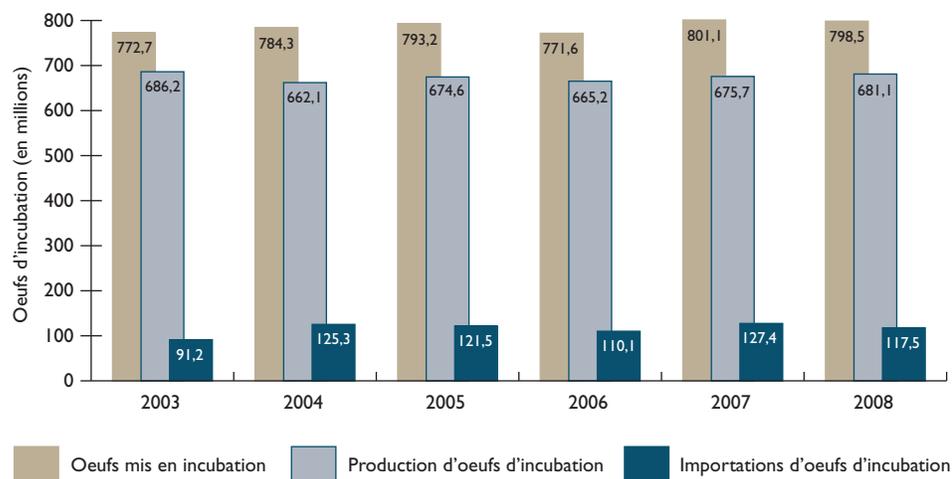
**Production canadienne de poulet (2003-2008)**



En 2008, les couvoirs canadiens ont mis au total 798,5 millions d'oeufs en incubation, soit 0,3 % de moins qu'en 2007. La production intérieure d'oeufs d'incubation s'est élevée à 681,1 millions d'oeufs en 2008, en hausse de 0,8 % par rapport à 2007 du fait du retour à la pleine capacité de production de la Saskatchewan au deuxième semestre, après l'incident d'influenza aviaire (IA) dans l'un de ses établissements de production d'oeufs d'incubation en 2007. Étant donné la production intérieure supérieure et la baisse de la demande, les importations d'oeufs d'incubation ont diminué de 7,8 % par rapport à 2007 et ont totalisé 117,5 millions d'oeufs pour l'année. Le nombre des oeufs d'incubation exportés a chuté en 2008 puisqu'on en a expédié moins de 200 000 alors qu'on en avait exporté plus de 2 millions en 2007 et 3,7 millions en 2006.

Globalement, la production canadienne d'oeufs d'incubation est arrivée à 98,0 % de l'allocation finale 2008 des POIC qui était de 694,8 millions d'oeufs.

**Statistiques canadiennes pour les oeufs d'incubation (2003-2008)**



Malgré la réduction des allocations de production de poulet des périodes A-87 et A-88, quelques couvoirs canadiens ont tout de même eu besoin d'importations supplémentaires pour satisfaire leurs besoins. À la fin de l'année, les couvoirs de C.-B. et du Québec avaient importé au total 1,2 million d'oeufs d'incubation, beaucoup moins que les 1,24 millions d'oeufs d'incubation entrés au Canada comme importations supplémentaires en 2007 du fait de la pénurie provoquée par la perte de capacité de production de la Saskatchewan due à l'incident d'IA.

**Tableau I – Importations supplémentaires 2008**

Province	Demandes d'importations supplémentaires	Produit trouvé au Canada <sup>1</sup>	Importations supplémentaires approuvées <sup>2</sup>	Importations supplémentaires réelles
	oeufs d'incubation			
C.-B.	900 000	288 000	612 000	612 000
Manitoba	0	0	0	0
Ontario	0	0	0	0
Québec	732 000	54 000	588 000	588 000
<b>Total</b>	<b>1 632 000</b>	<b>342 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>1 200 000</b>

<sup>1</sup> Comprend les produits trouvés au Canada et les licences d'importation non utilisées

<sup>2</sup> Approuvées par la DGCEI

Sources : POIC, DGCEI

### Production provinciale 2008 d'oeufs d'incubation

Globalement, la production canadienne d'oeufs d'incubation a augmenté de 0,8 % par rapport à 2007. La plupart des provinces ont enregistré une hausse de production avec en tête le Québec (3,4 %), suivi du Manitoba et de la Saskatchewan avec un taux de croissance respectif de 2,4 % et 1,5 % par rapport à 2007. La production d'oeufs d'incubation a par contre diminué de 0,3 % en Ontario et de 1,0 % en Alberta et dans les provinces maritimes.

Au Québec, le taux d'éclosion inférieur (- 0,7 %) et l'augmentation relativement importante de la production de poulet (+ 2,5 %) ont entraîné une forte hausse de la production provinciale globale d'oeufs d'incubation. Des facteurs semblables ont provoqué une augmentation de la production au Manitoba : réduction du taux d'éclosion (- 2,7 %) et progression de la production de poulet (+ 1,2 %), alors qu'en Saskatchewan, la croissance s'explique en grande partie par le retour à la normale après l'incident d'IA de septembre 2007. Pour l'Alberta et les provinces maritimes, la baisse de la production d'oeufs d'incubation est essentiellement attribuable à l'augmentation du poids moyen des poulets à griller commercialisés, de 1,9 % et de 2,1 % respectivement, malgré la diminution marquée des importations totales de l'année.

**Tableau 2 – Production d'oeufs d'incubation par province<sup>1,2</sup> (en millions d'oeufs)**

Année	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Québec	Maritimes	Canada
2008	105,5	73,7	24,2	33,0	198,5	186,8	59,5	681,1
2007	105,4	74,4	23,8	32,3	199,0	180,7	60,1	675,7
2006	103,6	70,8	24,4	32,5	196,2	179,3	58,4	665,2
2005	89,3	75,3	25,4	31,8	207,5	187,5	57,8	674,6
<b>Variation en %</b>								
08/07	0,1	(1,0)	1,5	2,4	(0,3)	3,4	(1,0)	0,8
07/06	1,7	5,2	(2,5)	(0,8)	1,4	0,8	3,0	1,6
06/05	16,1	(6,0)	(3,9)	2,3	(5,4)	(4,4)	0,9	(1,4)

<sup>1</sup> La production exclut les oeufs d'incubation importés mais comprend les oeufs d'incubation exportés

<sup>2</sup> Chiffres de production provinciaux non vérifiés

Sources : POIC, AAC

Globalement, l'augmentation modeste de la production d'oeufs d'incubation de 2008 est due à la réduction de la production de poulet de la dernière partie de l'année. Le taux national d'éclosion est passé à 81,3 %, en baisse de 0,9 % par rapport à 2007, tandis que le poids moyen des poulets à griller commercialisés au Canada a augmenté de 1,0 % et est passé à 1,62 kg par oiseau (éviscéré). La réduction des allocations de production de poulet des périodes A-87 et A-88 a rendu moins nécessaire l'importation d'oeufs d'incubation et de poussins qui a diminué au total de 3,0 % en 2008.

**Tableau 3 – Facteurs donnés ayant influé sur la production d'oeufs d'incubation (2008)**

	<b>C.-B.</b>	<b>Alb.</b>	<b>Sask.</b>	<b>Man.</b>	<b>Ont.</b>	<b>Québec</b>	<b>Maritimes</b>	<b>Canada</b>
<b>Taux d'éclosion<sup>1</sup></b>								
(%)	81,7	77,7	79,7	78,7	82,5	81,8	80,8	81,3
% de variation 08/07	1,5	(1,0)	(5,4)	(2,7)	(1,4)	(0,7)	(0,5)	(0,9)
<b>Importations totales<sup>1</sup></b>								
(en milliers d'oeufs)	23 059	4 562	10 801	6 953	48 110	45 521	4 021	143 027
% de variation 08/07	(9,0)	(27,1)	25,9	0,8	9,6	(12,1)	(13,9)	(3,0)
<b>Production de poulet</b>								
(en Mkg évisc.)	157,4	89,1	38,7	42,3	330,1	280,2	79,7	1 017,4
% de variation 08/07	1,9	0,9	0,4	1,2	0,4	2,5	1,3	1,4
<b>Poids moyen des poulets à griller</b>								
(en kg évisc.)	1,58	1,65	1,53	1,46	1,65	1,67	1,54	1,62
% de variation 08/07	1,1	1,9	(2,1)	1,6	0,5	1,4	2,1	1,0
<b>Production de poulet</b>								
Part de marché (en %)	15,5	8,8	3,8	4,2	32,4	27,5	7,8	100,0
% de variation 08/07	0,5	(0,5)	(1,0)	(0,2)	(0,9)	1,1	(0,1)	–

Sources : Taux d'éclosion – POIC; importations – AAC; production de poulet – PPC

<sup>1</sup> Données non vérifiées utilisées pour calculer le taux d'éclosion et les importations totales

### **Recettes monétaires agricoles et prix payés aux producteurs par province – 2008**

En 2008, les recettes monétaires agricoles totales des producteurs d'oeufs d'incubation ont augmenté de 11,5 % et sont passées à 233,3 millions de dollars; c'est la deuxième année de suite qu'elles progressent de plus de 11 %. Cette forte hausse est due au renchérissement net des aliments de la volaille et de l'énergie au premier semestre de 2008 qui est allé de pair avec la faible augmentation de la production globale d'oeufs d'incubation au cours de l'année.

Dans toutes les provinces membres, le prix annuel moyen payé aux producteurs d'oeufs d'incubation a augmenté de plus de 9 %, afin de prendre en compte, encore une fois, la hausse du prix des aliments de la volaille et de l'énergie dans tout le Canada.

**Tableau 4 – Recettes monétaires agricoles et prix payés aux producteurs dans les provinces membres (2008)**

	<b>Recettes monétaires (2008)<sup>1</sup></b>		<b>Prix producteur des oeufs d'incubation</b>	
	<b>en milliers \$</b>	<b>% de variation 08/07</b>	<b>¢ par poussin vendable (moyenne 2008)</b>	<b>% de variation 08/07</b>
<b>Colombie-Britannique</b>	40 198	11,3	47,88	9,2
<b>Saskatchewan</b>	8 735	8,6	45,19	7,1
<b>Manitoba</b>	11 538	13,7	43,92	9,3
<b>Ontario</b>	64 764	10,7	40,97	9,3
<b>Québec</b>	61 830	14,9	41,57	9,1
<b>Canada</b>	233 340	11,5	43,76	8,6

<sup>1</sup> Données non vérifiées utilisées pour calculer les recettes monétaires agricoles

Source : POIC

L'évaluation finale de surproduction et de sous-production 2007 a été présentée par le personnel des POIC au cours de la réunion d'été, en juillet. Compte tenu des chiffres du tableau 5, les provinces membres des POIC qui ont eu une production inférieure à 98 % des allocations 2007 sont le Manitoba (97,86 %), l'Ontario (96,26 %) et le Québec (97,39 %), tandis que la Colombie-Britannique a terminé l'année en ayant utilisé la presque totalité de son allocation à 99,42 %.

La production 2007 de la Colombie-Britannique représente une nette amélioration par rapport au taux de 95 % d'utilisation de son allocation 2006, malgré l'importation de près de 4,4 millions d'oeufs d'incubation avec des licences d'importation supplémentaires en 2007. La forte croissance de la production de poulet en 2007 (+ 5,3 %) et un taux d'éclosion inférieur (- 0,8 %) par rapport à l'année précédente ont permis à la province d'aligner davantage sa production sur son allocation nationale, et cela marque également le retour de la province à sa pleine capacité de production d'oeufs d'incubation après l'épidémie d'IA de 2004.

La production finale d'oeufs d'incubation du Manitoba a presque atteint 100 % de son allocation 2007. Mais plus tôt dans l'année, la province avait loué un quota de 500 000 oeufs d'incubation à l'Ontario et au Québec parce qu'elle s'attendait à dépasser son allocation 2007. En prenant cette location en compte, l'utilisation finale du quota du Manitoba baisse juste en dessous de la limite des 98 %.

En Ontario, le taux d'utilisation du quota de 96,26 % réalisé en 2007 a été une amélioration par rapport aux 94,17 % produits l'année précédente. Les facteurs qui ont contribué à faire que la production ontarienne se soit rapprochée davantage de l'allocation nationale sont, entre autres, la légère diminution du taux d'éclosion (- 0,5 %) et la location d'un quota de près de 353 000 oeufs d'incubation au Manitoba dans le cadre du pool de location de quota 2007.

Le taux d'utilisation du quota du Québec a été de 97,39 % en 2007, ce qui représente une légère baisse par rapport aux 98,35 % de l'allocation finale 2006 produits. Cette baisse est en grande partie due à des importations plus importantes en 2007, puisque 6 millions d'oeufs d'incubation sont entrés dans la province dans le cadre de licences d'importation supplémentaires cette année-là uniquement. Le taux d'utilisation québécois a aussi bénéficié de la location d'un quota de près de 147 000 oeufs d'incubation au Manitoba dans le cadre du pool de location de quota 2007.

En 2007, aucune surproduction n'a été enregistrée et aucune pénalité n'a donc été imposée.

**Tableau 5 – Production et allocation 2007 par province pour les dommages-intérêts**

Province	Production <sup>1</sup> (milliers d'oeufs)	Allocation <sup>2</sup> (milliers d'oeufs)	% d'utilisation	Quota loué (milliers d'oeufs)	% final d'utilisation
<b>Manitoba</b>	32 262	32 466	99,37	500	97,86
<b>Ontario</b>	199 017	207 104	96,10	-353	96,26
<b>Québec</b>	176 477	181 354	97,31	-147	97,39
<b>Quebec</b>	176,477	181,354	97.31	-147	97.39

<sup>1</sup> Pour les dommages-intérêts, on exclut de la production les oeufs d'incubation importés et les poussins exportés

<sup>2</sup> Allocations finales 2007 fixées le 12 juillet 2007

Source : POIC



2008 a été une année enrichissante pour moi en ma qualité de nouveau président de l'ACPOIPC et m'a permis de découvrir à quel point cette association est une source d'information importante pour tous les producteurs d'oeufs d'incubation.

L'association s'enorgueillit notamment de ses programmes pour étudiants dont peuvent profiter toutes les familles de producteurs. Ces programmes ont été conçus de façon à répondre aux besoins des jeunes de tous les groupes d'âge. Il s'agit du Programme d'échange d'étudiants, du Programme pour jeunes agriculteurs et du Programme de bourses de recherche sur les reproducteurs de poulet à chair qui remporte un gros succès. Nous avons déjà aidé un grand nombre d'élèves et d'étudiants dans le cadre de ces programmes. Les producteurs et leurs enfants ont indiqué combien ils appréciaient ces programmes et qui resteront donc pour l'industrie des programmes importants.

Margaret MacKenzie de l'Université de l'Alberta a bénéficié de la bourse de recherche sur les reproducteurs de poulet à chair 2008 de l'ACPOIPC pour ses travaux sur *L'effet de l'âge des parents reproducteurs sur la fécondité, la mortalité embryonnaire et la qualité des poussins de type à griller*. Elle présentera ses conclusions à l'assemblée annuelle des Producteurs d'oeufs d'incubation du Canada (POIC) à Ottawa, le 25 mars 2009. Il est aussi possible de prendre connaissance de son analyse sur le site Web des POIC, [www.chep-poic.ca](http://www.chep-poic.ca)

La réunion d'été des POIC a eu lieu à Kelowna (Colombie-Britannique) en juillet et j'ai eu l'honneur, avec ma femme Karin, d'y recevoir le titre de *Producteur de l'année 2007* des POIC.

C'est il y a deux ans que le concours de dessins a eu lieu pour la première fois et toutes les familles de producteurs ont été invitées à proposer des dessins sur le thème de Noël. Cette initiative s'est révélée être un immense succès. C'est extraordinaire d'examiner les œuvres que sont fiers de présenter les enfants, petits-enfants, neveux et nièces de producteurs. Douze dessins ont été choisis au cours de la réunion d'été des POIC pour orner les cartes de Noël que l'Office utilise à l'occasion des fêtes de fin d'année. Un échantillon de ces dessins figure à la suite de mon rapport.

Je tiens à remercier les membres de l'Association pour leur travail et leur soutien.



Calvin et Karin Breukelman  
Prairie Lane Poultry (Colombie-Britannique)



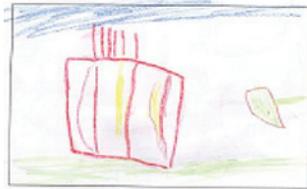
Margaret Mackenzie, de l'Université de l'Alberta,  
a reçu la bourse de recherche sur les reproducteurs  
de poulet à chair

Cordialement,

Calvin Breukelman  
Président, ACPOIPC



**Les gagnants et gagnantes du concours de dessin 2008 de l'ACPOIPC**



Thaya Neels, 3 ans  
Colombie-Britannique



Ruth Bakker, 3 ans  
Colombie-Britannique



Lauri-Ève Trottier, 4 ans  
Québec



Jared Neels, 4 ans  
Colombie-Britannique



Leah Bakker, 5 ans  
Colombie-Britannique



Hannah Neels, 6 ans  
Colombie-Britannique



Meg-Anne Trottier, 7 ans  
Québec



Jada Wiebe, 8 ans  
Colombie-Britannique



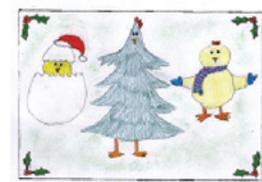
Alex-Ann Arbour, 10 ans  
Québec



Breagan Klassen, 10 ans  
Manitoba



Mélina Arbour, 12 ans  
Québec



Tynisha Klassen, 12 ans  
Manitoba



Le Comité avisier s'est réuni à trois reprises en 2008 pour discuter des facteurs qui influent sur la situation du marché et examiner la demande de poulet 2008 et 2009. L'industrie du poulet a entamé l'année en étant confrontée aux défis permanents de la hausse du coût de la production et de la faiblesse du marché, mais ces défis se sont rapidement transformés en incertitude tandis que s'installait une crise financière mondiale, dans les six derniers mois de l'année.

À sa réunion de mars, le Comité avisier a mis en garde contre la détérioration croissante de la situation du marché : la hausse du prix des aliments de la volaille et de l'énergie a continué à faire grimper le coût de production, la hausse du prix de détail du poulet creusait l'écart existant au-dessus des viandes concurrentes et la production excédentaire de poulet faisait augmenter les stocks en entrepôt. Malgré ces tendances, le comité a continué à croire qu'une rationalisation de la production amènerait l'industrie canadienne du poulet à finir l'année avec des prix de gros et des stocks de poulet stables. C'est ainsi que le comité a rajusté ses prévisions pour la production 2008 de poulet à 1 020 Mkg. En établissant ses prévisions initiales pour 2009, le comité a estimé qu'on garderait une certaine stabilité tandis que le renchérissement du prix des céréales fourragères obligerait à produire moins de viandes concurrentes et permettrait au poulet de prendre une plus grande part de marché face à une baisse possible de la demande des consommateurs. Le comité a opté pour des prévisions de 1 040 Mkg, soit une hausse de 2,0 % par rapport à la demande de poulet révisée de 2008.

Au moment de la réunion de juillet, le comité avait entendu parler de nouveaux défis pour l'industrie, notamment la réduction des marges des transformateurs et des surtransformateurs, le ralentissement des importations de poulet et la réduction des prévisions de croissance de l'industrie des services alimentaires. Il fallait ajouter à cela l'incertitude grandissante à l'égard de la demande future des consommateurs vu qu'on prévoyait une hausse du prix de la viande l'année suivante. Le comité a continué à favoriser l'idée d'une réduction de la production dans le but de réaligner davantage l'offre sur la demande et de contribuer à rétablir les marges des transformateurs et des surtransformateurs. Parallèlement, les Producteurs de poulet du Canada réduisaient leur allocation de production de la période A-87 (14 septembre – 8 novembre 2008) de 5,8 Mkg suite à la demande des transformateurs et des surtransformateurs. C'est dans ce contexte que le comité a prévu que la production finale 2008 de poulet s'élèverait à 1 019,2 Mkg, soit 1,5 % au-dessus de celle de 2007. Dans son premier rapport sur le marché 2009 du poulet, le comité est resté prudent en recommandant comme cible 1 030 Mkg, soit 1,0 % de plus que la production 2008.

À sa réunion de novembre, le comité a admis que l'incertitude du marché allait s'intensifier du fait de l'émergence de la crise financière mondiale. Le comité a admis que les signes perceptibles sur le marché n'étaient guère utiles pour prévoir l'évolution de la demande de poulet de 2009 car l'industrie risquait de voir la consommation de poulet par habitant diminuer malgré la baisse du prix des aliments et de l'énergie allant de pair avec des réductions importantes des allocations de production de poulet. Le comité a estimé que les perspectives de croissance dépendraient uniquement en 2009 de la réaction des consommateurs à la crise économique imminente. Il a donc décidé d'adopter une approche prudente et n'a prévu aucune croissance de la demande de poulet en 2009, évitant ainsi de devoir procéder à des réductions importantes des allocations si la cible avait été fixée trop haut. C'est ainsi que le comité avisier a recommandé de réviser la production de poulet 2009 à 1 019 Mkg, en baisse de 11 Mkg par rapport à la cible précédente de 1 030 Mkg et inchangée par rapport à la demande finale de poulet 2008.

Les décisions prises par le Comité avisier en 2008 montrent pourquoi il est si important d'utiliser l'information la plus à jour disponible et les signes du marché pour permettre au comité d'agir de façon responsable et réactive afin de s'assurer de satisfaire les besoins du marché canadien du poulet. C'est un élément essentiel de la gestion de l'offre qui nous aide à obtenir les meilleurs résultats pour le secteur des oeufs d'incubation.

Salutations distinguées,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jack Greydanus'. The signature is fluid and cursive, written over a white background.

Jack Greydanus  
Président, Comité avisier



Le Comité des finances s'est réuni à trois reprises en 2008 pour examiner la situation financière et les budgets des POIC, et mettre à jour les politiques financières de l'Office au besoin.

En 2008, les recettes se sont élevées à 1 328 000 \$, ce qui représente une hausse de 44 000 \$ par rapport à l'année précédente tandis que les dépenses ont augmenté de 244 000 \$ pour atteindre 1 420 000 \$. Les recettes accrues viennent de l'augmentation de la production d'oeufs d'incubation et comprennent les recettes de production de la Saskatchewan. Les dépenses 2008 ont été plus élevées en raison de plusieurs facteurs, à savoir :

- la création du poste pour la santé animale
- les rénovations du bâtiment acheté en 2007
- l'implication à l'OMC tout au long de l'année
- les efforts pour garantir aux producteurs d'oeufs d'incubation une juste indemnisation du gouvernement aux termes de la *Loi sur la santé animale*.

En novembre, le Comité des finances a présenté son budget 2009 avec un déficit prévu de 51 000 \$. Les recettes 2009 devraient augmenter de 254 000 \$ du fait de la hausse de la redevance nationale et de la perception des redevances de l'Alberta qui a signé avec les POIC un contrat de services entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Les dépenses devraient augmenter en 2009 de 74 000 \$, soit de 5 %, essentiellement à cause des frais de réunions supplémentaires.

Le bâtiment que l'Office a acheté avec les Producteurs d'oeufs du Canada, les Producteurs laitiers du Canada et la Fédération canadienne de l'agriculture, en novembre 2007 a subi d'importantes rénovations et les locaux ont été prêts pour l'emménagement en août 2008. Tous les permanents sont ravis des nouvelles installations et des nouveaux bureaux et les POIC sont maintenant propriétaires d'un bien immobilier parfaitement fonctionnel qui prend de la valeur.

Le fonds de recherche (créé en 2001) a été maintenu en 2008 et a été provisionné par un prélèvement de 0,1 ¢ par oeuf d'incubation jusqu'à concurrence de 60 000 \$ par an. Les dépenses de recherche approuvées ont été imputées à ce fonds et deux projets administrés par les POIC ont été menés à bien, d'où une réduction des engagements restants de 28 750 \$ à 11 081 \$.

Lors de l'assemblée générale annuelle de l'Office, le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton a été à nouveau désigné pour faire la vérification de la fin de l'exercice 2008.

Cordialement,

Tom Fleming  
Président, Comité des finances



Il me fait plaisir, à titre de présidente du comité de recherche, de vous présenter notre rapport d'activités 2008. Nous évaluons chaque année les priorités de recherche pour notre industrie ainsi que le soutien du Conseil de recherches avicoles du Canada à titre de porte-parole national de la recherche dans le domaine de l'aviculture. Notre comité est également responsable des questions qui touchent le PCQOI, notre programme de salubrité des aliments à la ferme.

#### **Priorités de recherche 2008 des POIC**

- Salubrité des aliments
- Environnement
- Utilisation de la viande brune
- Contrôle de la Salmonelle chez les reproducteurs de poulets de chair par la vaccination
- Recherches axées sur la production

#### **Conseil de recherches avicoles du Canada (CPRC)**

En 2008, l'environnement ainsi que les aliments nouveaux pour la volaille ont été les sujets prioritaires en recherche. Sept projets totalisant plus de 364 000 \$ ont été approuvés par les administrateurs du CPRC, avec contrepartie avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG).

Conformément aux objectifs de son plan stratégique produit en 2007, le CPRC a décidé d'intensifier ses communications, ainsi que ses activités de recherches et ses partenariats avec les intervenants. Le CPRC a amélioré ses communications par le biais de la revue *Canadian Poultry* ainsi que par son site Web ([www.cp-rc.ca](http://www.cp-rc.ca)) avec la publication périodique d'articles sur les programmes de recherche du CPRC et sur les possibilités de financement. Les travaux concernant la mise en place d'une grappe de recherche en lien avec le bien-être animal en aviculture à l'Université de Guelph se sont poursuivis. Il semble que le poste sera pourvu par un scientifique d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

Le Conseil a également organisé un atelier sur le financement de la recherche avicole au Canada. Des producteurs, chercheurs, représentants gouvernementaux et d'autres intervenants se sont rencontrés pour discuter du rôle futur du Conseil, ainsi que pour évaluer le contexte actuel de la recherche en aviculture. Les participants en sont venus à la conclusion que le Conseil devrait intensifier sa présence nationale en matière de recherches avicoles afin d'améliorer la coordination et de s'inspirer des réussites antérieures en matière de financement en contrepartie avec l'industrie. Le Conseil continuera donc à tenter de se faire entendre davantage à titre de porte-parole de la recherche avicole au Canada en consultation avec les intervenants du secteur.

Par l'intermédiaire de ses membres, le Conseil continue de soutenir des programmes de recherches avicoles et les personnes concernées, en salubrité des aliments, santé des volailles, bien-être animal, microbiologie intestinale, environnement ainsi que des projets propres à différentes productions et l'aide financière d'étudiants de troisième cycle intéressés par l'aviculture.

Ce fut une année d'intenses changements pour le PCQOI, notre programme de salubrité des aliments à la ferme : un nouveau logo, des certificats pour les producteurs et des modifications au programme comme tel tout comme au système de gestion national. Nous avons pour objectif d'obtenir pour le PCQOI la reconnaissance officielle de l'ACIA, et que tous les aspects du programme incluant la formation, la certification, le suivi, les vérifications et la fréquence de ces dernières soient pris en considération. Nous poursuivons notre collaboration avec le Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments (PCSQA) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, qui fera à l'avenir partie du programme « Cultivons l'Avenir ».

Cordialement,

Cheryl Firby  
Présidente, comité de recherche



**Suppléants des POIC**

de gauche à droite : Dean Penner, Manitoba; Robert Massé, Québec; Cheryl Firby, Ontario; Calvin Breukelman, Colombie-Britannique, et Jeff Regier, Saskatchewan



**Gérants provinciaux**

de gauche à droite : Dave Cherniwchan, Colombie-Britannique; Wayne Hiltz, Manitoba; Pierre Belleau, Québec, Bob Guy, Ontario  
Absente : Clinton Monchuk, Saskatchewan



**Les permanents de l'Office**

de haut en bas dans le sens des aiguilles d'une montre : Victoria Sikur, agente de la salubrité des aliments; Errol Halkai, directeur général; Nicole Duval, administratrice du bureau; Kathleen Thompson, agente en santé animale; Tim Nikita, économiste; Absente : Joy Edstron, comptable

**Les Producteurs d'oeufs  
d'incubation du Canada /  
Canadian Hatching Egg Producers  
États financiers  
au 31 décembre 2008**

Rapport des vérificateurs	2 - 3
États financiers	
Produits et charges	4
Évolution des actifs nets	5
Flux de trésorerie	6
Bilan	7
Notes complémentaires	8 - 13



**Raymond Chabot Grant Thornton**  
S.E.N.C.R.L./LLP  
2505 St-Laurent  
Ottawa, Ontario K1H 1E4

Tel.: 613 236-2211  
Fax: 613 236-6104

[www.rcgt.com](http://www.rcgt.com)

## Rapport des vérificateurs

Le Ministre de l'Agriculture et Agro-alimentaire, Gouvernement du Canada, le Conseil national des produits agricoles, et les membres de Les producteurs d'oeufs d'incubation du Canada / Canadian Hatching Egg Producers

Nous avons vérifié le bilan de Les producteurs d'oeufs d'incubation du Canada / Canadian Hatching Egg Producers au 31 décembre 2008 ainsi que les états des produits et charges, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas dans de nombreuses agences de commercialisation de produits agricoles, l'Office prélève des revenus des producteurs fondés sur leurs efforts de commercialisation, dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. À cause de la structure des prélèvements des producteurs d'oeufs d'incubation de poulet à chair, notre vérification de ces revenus s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'Office et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux revenus provenant de prélèvements, à l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges, à l'actif et à l'actif net.

À notre avis, à l'exception de l'effet d'éventuels redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier les revenus découlant des prélèvements mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 décembre 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*

Comptables agréés,  
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Ontario  
Le 9 février 2009

## Les producteurs d'oeufs d'incubation du Canada

### Produits et charges

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Prélèvements administratifs	1 250 363	1 192 788
Prélèvements pour la recherche	60 000	60 000
Intérêts	17 801	31 500
	<u>1 328 164</u>	<u>1 284 288</u>
<b>Charges</b>		
Promotions	4 132	5 847
Amortissement des immobilisations	15 697	4 065
Vérification des données	56 408	53 068
Honoraires des administrateurs et frais des participants	230 088	231 038
Honoraires	27 401	26 612
Représentant du GO-5, Genève	12 278	14 027
Coordinateur de l'OMC	13 577	7 574
Intérêts et frais bancaires	1 062	980
Interprétation	42 658	45 196
Programmes d'étudiants	1 709	2 977
Réunions	22 351	29 016
Frais de bureau	33 834	39 680
Projet sur la salubrité des aliments à la ferme	113 397	27 416
Poste, téléphone et télécopieur	15 880	12 618
Honoraires professionnels - légaux	91 045	32 002
Honoraires professionnels - vérification	15 000	10 250
Honoraires professionnels - autres	11 008	15 118
Charges locatives	21 234	25 317
Recherche	77 646	50 000
Salaires et avantages sociaux	382 132	379 815
Dépenses des employés	39 771	44 330
Traduction	37 187	25 157
Site internet et serveur	4 768	14 592
Activités de commerce international	133 017	78 856
Frais d'exploitation du bâtiment	11 235	
Intérêts sur la dette à long terme	5 145	
	<u>1 419 660</u>	<u>1 175 551</u>
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	<u>(91 496)</u>	<u>108 737</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Les producteurs d'oeufs d'incubation du Canada

### Évolution des actifs nets

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

	<b>2008</b>				<b>2007</b>	
	<b>Investis en immobilisations</b>	<b>Affectation interne à la recherche</b>	<b>Affectation interne aux indemnités éventuelles de départ</b>	<b>Non affecté</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs nets au début	47 496	38 750	175 228	870 865	1 132 339	1 023 602
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(15 697)	(17 646)		(58 153)	(91 496)	108 737
Investissement net en immobilisations	345 372			(345 372)		
Affecté à l'interne (note 8)			20 605	(20 605)		
Actifs nets à la fin	<b>377 171</b>	<b>21 104</b>	<b>195 833</b>	<b>446 735</b>	<b>1 040 843</b>	<b>1 132 339</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Les producteurs d'oeufs d'incubation du Canada

### Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(91 496)	108 737
Éléments hors caisse:		
Amortissement des immobilisations	15 697	4 065
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Comptes à recevoir - prélèvements	7 662	(44 195)
Comptes à recevoir - autres	(31 526)	(6 752)
Frais payés d'avance	(34 250)	5 112
Fournisseurs et charges à payer	8 330	28 777
Apports reportés	(23 457)	(1 672)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>(149 040)</u>	<u>94 072</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations	(301 485)	(406 202)
Cession de placements	914 919	
Cession d'immobilisations		900
Acquisition de placements	(467 941)	(41 131)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>145 493</u>	<u>(446 433)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Dette à long terme		367 316
Remboursement de la dette à long terme	(6 923)	(523)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(6 923)</u>	<u>366 793</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE</b>	<b>(10 470)</b>	<b>14 432</b>
Encaisse au début	<u>14 838</u>	<u>406</u>
Encaisse à la fin	<u><b>4 368</b></u>	<u><b>14 838</b></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Les producteurs d'oeufs d'incubation du Canada

## Bilan

au 31 décembre 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	4 368	14 838
Placements (note 4)	467 941	914 919
Comptes à recevoir - prélèvements	272 683	280 345
Comptes à recevoir - autres	67 480	35 954
Frais payés d'avance	40 553	6 303
	<u>853 025</u>	<u>1 252 359</u>
Immobilisations (note 5)	737 041	414 289
	<u>1 590 066</u>	<u>1 666 648</u>
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	151 604	106 310
Apports reportés (note 6)	37 749	61 206
Versements sur la dette à long terme	7 291	6 923
	<u>196 644</u>	<u>174 439</u>
Dette à long terme (note 7)	352 579	359 870
	<u>549 223</u>	<u>534 309</u>
<b>ACTIFS NETS</b>		
Investis en immobilisations	377 171	47 496
Affectation interne à la recherche (note 8)	21 104	38 750
Affectation interne aux indemnités éventuelles de départ (note 8)	195 833	175 228
Non affecté	446 735	870 865
	<u>1 040 843</u>	<u>1 132 339</u>
	<u>1 590 066</u>	<u>1 666 648</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

\_\_\_\_\_  
Administrateur

\_\_\_\_\_  
Administrateur

# Les producteurs d'oeufs d'incubation du Canada

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2008

---

### **1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'Office fut constituée en personne morale statutaire conformément à la Loi sur les offices des produits agricoles.

L'Office a pour objectifs d'établir un programme complet de commercialisation d'oeufs d'incubation de poulet à chair au Canada afin d'assurer une industrie de production et de commercialisation forte, efficiente et compétitive pour les oeufs d'incubation de poulet à chair au Canada et une offre fiable du produit à l'industrie du poulet.

Les Producteurs d'oeufs d'incubation du Canada est un organisme sans but lucratif selon la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et en tant que tel est exempt d'impôt sur le revenu.

### **2 - MODIFICATIONS COMPTABLES**

Le 1er janvier 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'Office a appliqué les nouvelles recommandations du chapitre 1400, « Normes générales de présentation des états financiers », traitant de la continuité d'exploitation. Les nouvelles recommandations, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008, exigent de la direction qu'elle évalue la capacité de la société à poursuivre son exploitation sur une période minimum de 12 mois à compter de la date de clôture, sans toutefois s'y limiter. Les nouvelles exigences couvrent seulement les informations à fournir et n'ont pas d'incidence sur les résultats financiers de l'Office.

Le 1er janvier 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'Office a appliqué les recommandations du chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ce nouveau chapitre établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital de la société et la façon dont il est géré. La nouvelle norme comptable couvre seulement les informations à fournir et n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de l'Office.

### **3 - CONVENTIONS COMPTABLES**

Les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

#### **Base de présentation**

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

#### **Utilisations d'estimations**

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Office doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Office pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

# Les producteurs d'oeufs d'incubation du Canada

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2008

---

### 3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### Instruments financiers

L'Office a choisi d'adopter les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers - informations à fournir et présentation », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés en ce qui concerne la présentation et l'information à fournir des instruments financiers.

Les actifs et passifs financiers sont classés, évalués et comptabilisés des façons suivantes :

#### *Actifs financiers détenus à des fins de transaction*

L'encaisse est classé comme actif financier détenu à des fins de transaction et est évalué à la juste valeur.

#### *Actifs financiers disponibles à la vente*

Les placements à court terme sont classés comme actifs disponibles à la vente et sont évalués à la juste valeur.

Les gains et pertes non réalisés relatifs aux actifs financiers disponibles à la vente qui ne sont pas grevés d'affectation externe, sont comptabilisés à l'état de l'évolution des actifs nets, jusqu'à ce que ces gains ou pertes soient réalisés ou que survienne une baisse autre que temporaire de la juste valeur de l'actif financier. Quand les placements sont vendus ou subissent une perte de valeur qui est autre que temporaire, les gains ou pertes accumulés relatifs, qui sont présentés à l'état de l'évolution des actifs nets, sont ensuite reclassés à l'état des produits et charges sous la rubrique produits de placements nets.

#### *Prêts et créances et autres passifs financiers*

Les comptes à recevoir sont classés comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses. Les comptes fournisseurs et charges à payer et la dette à long terme sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût moins après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Constatation des produits

L'Office reçoit des prélèvements selon le nombre d'oeufs d'incubation de poulet à chair commercialisés au cours d'échanges intra-provinciaux, inter-provinciaux et d'exportations. Les prélèvements sont constatés comme revenu dans la période où ils sont gagnés.

Les apports sont comptabilisés au revenu selon la méthode du report. Les apports affectés sont constatés comme revenu dans la période où les dépenses s'y affèrent sont encourues. Les apports non affectés sont constatés comme revenu lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement en est raisonnablement certain.

Les autres sources de revenus sont comptabilisées sur la base de la comptabilité d'exercice.

# Les producteurs d'oeufs d'incubation du Canada

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2008

### 3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

	<u>Taux</u>
Bâtiment	2,5%
Ameublement et équipement de bureau	10%
Équipement électronique	33%

### 4 - PLACEMENTS

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	\$	\$
Certificats de placement garantis portant intérêt à des taux variables liés au taux préférentiel, échéant le 31 décembre 2009	<u>467 941</u>	<u>914 919</u>

### 5 - IMMOBILISATIONS

	<u>2008</u>		
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Coût non amorti</u>
	\$	\$	\$
Terrain	54 135		54 135
Bâtiment	646 349	5 386	640 963
Ameublement de bureau et équipement	50 662	16 556	34 106
Équipement électronique	55 757	47 920	7 837
	<u>806 903</u>	<u>69 862</u>	<u>737 041</u>
			<u>2007</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Coût non amorti</u>
	\$	\$	\$
Terrain	54 135		54 135
Bâtiment	347 234		347 234
Ameublement de bureau et équipement	92 153	81 224	10 929
Équipement électronique	49 178	47 187	1 991
	<u>542 700</u>	<u>128 411</u>	<u>414 289</u>

## Les producteurs d'oeufs d'incubation du Canada

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2008

#### 6 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent l'excédent des fonds affectés reçus sur les dépenses s'y rapportant, encourues au cours de l'exercice.

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	61 206	62 878
Intérêts gagnés au cours de l'exercice	1 375	2 203
Dépenses encourues	<u>(24 832)</u>	<u>(3 875)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>37 749</u>	<u>61 206</u>

Le solde des apports reportés représente la portion allouée à l'Office des fonds distribués par rapport au recours collectif pour les vitamines. En conformité avec les conditions de la distribution, les fonds reçus seront utilisés pour la "Salubrité des aliments et santé des troupeaux dans la production canadienne de reproducteurs de poulet à chair".

#### 7 - DETTE À LONG TERME

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	\$	\$
Dette à long terme garantie par le bâtiment, portant intérêt à 5,68 %, échéant le 30 novembre 2017, remboursable en versements mensuels de 2 296 \$	359 870	366 793
Moins: portion à court terme	<u>7 291</u>	<u>6 923</u>
	<u>352 579</u>	<u>359 870</u>

Les versements sur la dette à long terme au cours des prochains 5 exercices sont de 27 544 \$ de 2009 à 2013.

#### 8 - AFFECTATION À L'INTERNE

En 2008, le Conseil d'administration a affecté à l'interne un montant de 20 605 \$ (2007 - 19 295 \$) pour les indemnités éventuelles de départ et 23 \$ (2007 - 10 000 \$) à des fins de recherche.

# Les producteurs d'œufs d'incubation du Canada

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2008

### 9 - ENGAGEMENTS

L'Office s'est engagé d'après des contrats échéants en décembre 2009 et en août 2012 à verser des sommes de 25 500 \$ pour la location d'équipement de bureau et de support en technologie de l'information. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 12 000 \$ en 2009, 4 000 \$ en 2010, 2011 et 2012, et 1 500 \$ en 2013.

#### Recherche

L'Office a des engagements financiers résiduels pour les projets de recherche suivants:

Université Laval - Amélioration de la fertilité des poulets à chair mâles	<u>7 500</u>
Université de l'Alberta - Effets de la source de sélénium alimentaire sur la fécondité et le taux d'éclosion des reproducteurs de poulet à chair	<u>3 581</u>
	<u><u>11 081</u></u>

### 10 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

#### Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'Office est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'Office.

L'Office ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

#### Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Office est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

##### *Risque de taux d'intérêt*

L'Office a contracté des investissements à court terme qui portent intérêt à un taux variable. Ces instruments financiers constituent un risque auquel l'Office est exposé advenant une fluctuation du taux d'intérêt sur le marché.

Les autres actifs et passifs financiers de l'Office ne comprennent aucun risque de taux d'intérêt puisqu'ils portent soit un taux d'intérêt fixe ou ne portent aucun intérêt.

# Les producteurs d'œufs d'incubation du Canada

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2008

---

### **11 - GESTION DU CAPITAL**

Les objectifs de l'Office concernant la gestion du capital sont les suivants :

- Préserver la capacité de l'office de poursuivre ses activités
- Rencontrer ses obligations financières

L'Office gère son capital principalement en affectant à l'interne une portion de ses actifs nets afin de couvrir des activités désignées, telle la recherche, et afin d'accumuler du capital pour parer à des situations potentielles défavorables futures telles le paiement d'indemnités de départ. De plus, une part importante de la gestion de son capital consiste en la collecte de prélèvements de plusieurs sources tout en maintenant les dépenses à un niveau sensiblement égal aux revenus.

Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure de capital, l'Office peut être amené à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

L'Office n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

### **12 - NORMES COMPTABLES FUTURES**

En septembre 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a modifié la préface des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif et plusieurs chapitres de la série 4400, et a apporté des modifications corrélatives à d'autres chapitres du Manuel de l'ICCA. Les principaux changements apportés touchent notamment les éléments suivants :

- Inclusion des organismes sans but lucratif dans le champ d'application des chapitres 1540, « États des flux de trésorerie », et 1751, « États financiers intermédiaires »;
- Élimination de l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets;
- Modification afin de préciser que les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans les opérations en cause;
- Ajout de directives supplémentaires concernant l'utilisation appropriée de l'exclusion du champ d'application du chapitre 4430, « Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif », pour les petites entités.

De plus, l'ICCA a publié le nouveau chapitre 4470, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir », qui établit des normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 et l'Office les mettra en application à compter du 1er janvier 2009. La direction de l'Office n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence qu'aura l'application de ces modifications sur les états financiers.